



MINISTÈRE DU CADRE DE VIE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence
Béninoise pour
l'Environnement

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE EXERCICE 2020

Mars 2021

- 📍 Quartier : **Fidjrossè Fiyégnon, Cotonou**
- ☎ +229 **21 00 74 63 / 21 00 74 64**
- 📁 **03 B.P 4387**
- 🌐 **www.abe.bj**



Préface



Dr François-Corneille KEDOWIDE
*Directeur Général de l'Agence Béninoise pour
l'Environnement*

Le Gouvernement de la République du Bénin, dans sa volonté de redonner à l'Agence Béninoise pour l'Environnement ses lettres de noblesse, a inscrit sa réhabilitation en priorité dans son Programme d'Action 2016-2021.

L'objectif est non seulement de la rendre opérationnelle et très efficace dans la prise en compte de l'environnement dans les programmes et projets d'investissement du pays mais aussi de faire d'elle une institution de référence dans la sous-région en matière de mise en œuvre de la politique environnementale. L'année 2020 est l'année qui marque la phase des premiers effets des actions de la restructuration de l'Agence. Dans le même temps, la mise en œuvre des recommandations issues de son audit institutionnel, organisationnel et fonctionnel a été poursuivie pour corriger les dysfonctionnements relevés. C'est également au cours de cette année que la plupart des actions du plan stratégique 2019-2023 ont connu leur début de mise en

exécution. Ainsi, malgré la situation sanitaire mondiale du COVID 19 qui a induit des restrictions sur certaines activités et l'insuffisance de ressources humaines, des performances significatives ont été enregistrées. En 2020, l'ABE a satisfait une forte demande de Certificats de Conformité Environnementale (CCE) issue des diligences relatives à la mise en œuvre des projets du Programme d'Action du Gouvernement et de l'essor de nouvelles initiatives du secteur privé. Un score très élevé jamais atteint de cent soixante-quatorze (174) CCE délivrés a été enregistré. Dix-sept (17) audits environnementaux externes, quarante-trois (43) inspections environnementales, onze (11) missions de suivis de Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ont été réalisés avec des résultats probants sur la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie des populations. Deux (02) dossiers de demande de permis de déversement des eaux usées industrielles et d'émissions atmosphériques ont été traités. Ce sont là les résultats reluisants atteints grâce aux efforts consentis. Le présent rapport annuel de performance rend compte de ces résultats par axe d'intervention de l'Agence.

Les résultats n'ont pu être atteints sans la participation des différents acteurs et parties prenantes. C'est l'occasion pour nous de remercier tous ces acteurs et parties prenantes, le personnel et les partenaires qui ont contribué à la réalisation des performances de l'année.

Dr François-Corneille KEDOWIDE
*Directeur Général de l'Agence Béninoise
pour l'Environnement*



Liste des sigles et abréviations

ABE	Agence Béninoise pour l'Environnement
ACO	Agence Comptable
ANAEP MR	Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
ANDF	Agence Nationale du Domaine et du Foncier
BAI	Bureau d'Analyse et d'Investigation
BTP	Bâtiment Travaux Publics
CCE	Certificat de Conformité Environnementale
COVID-19	Coronavirus Disease-19
CSE	Centre de Suivi Ecologique
DDCVDD	Direction Départementale du Cadre de Vie et du Développement Durable
DEES	Direction des Evaluations Environnementales et Sociales
DIESE	Direction de l'Information Environnementale et du Suivi de l'Environnement
DRCE	Direction de la Régulation et du Contrôle de l'Environnement
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
MCA Bénin II	Millennium Challenge Account-Bénin II
MCVDD	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
NOCIBE	Nouvelle Cimenterie du Bénin
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAG	Programme d'Action du Gouvernement
PAGEFCOM II	Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales, phase 2
PAIA-VO	Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l'Ouémé
PAPVIRE-ABC	Projet d'Appui à la Production Vivrière et de Renforcement de la Résilience dans les départements de l'Alibori, du Borgou et des Collines
PEC	Programme Environnement et Climat
PGES	Plan de Gestion Environnementale Et Sociale
PPM	Plan de Passation des Marchés Publics
PRMP	Personne Responsable des Marchés Publics
PTA	Plan de Travail Annuel
PTAB	Plan de Travail Annuel Budgétisé
RIEEB	Rapport Intégré sur l'Etat de l'Environnement au Bénin



SCB LA FARGE	Société des Ciments du Bénin
SISEI	Système d'Information et de Suivi de l'Environnement par Internet
SOBEBRA	Société Béninoise de Brasserie
SPSE	Spécialiste en Planification, Suivi et Evaluation
UICN-PACO	Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources
WACA-FFEM	West Africa Coastal Areas – Fonds Français pour l'Environnement Mondial
WACA-RÉSIP	West Africa Coastal Areas – Projet d'Investissement de la Résilience des zones côtières

Liste des images

Image 1 : mise en terre de palétuviers en 2020	21
Image 2 : visite des sites RAMSAR	22
Image 3 : formation des collectivités locales par l'ABE	25
Image 4 : retraite stratégique de l'ABE à travers les échanges en salle et à la bouche du roi.....	29
Image 5 : convivialité de fin d'année 2020 du personnel de l'ABE.	29



Liste des figures

Figure 1: Tendence trimestrielle des rapports d'EIES entre 2019 et 2020	12
Figure 2 : Evolution de 2015 à 2020 des CCE délivrés.....	13
Figure 3 : Appréciation par secteur économique des CCE délivrés en 2020.....	14
Figure 4 : Proportion de CCE délivrés en 2020 selon le secteur public ou privé.....	14
Figure 5 : Carte présentant la situation des CCE délivrés en 2020 par département	15
Figure 6 : Point sur le suivi des PGES.....	17
Figure 7: Evolution de l'effectif du personnel entre 2017 et 2020.....	28
Figure 8: Evolution des taux de réalisation des ressources financières de l'ABE.....	30
Figure 9 : Indicateurs de performance en matière de passation des marchés	31

Liste des tableaux

Tableau 1 : Point trimestriel de validation des rapports d'EIES entre 2019 et 2020	11
Tableau 2 : Point des audits réalisés par semestre entre 2019 et 2020	16
Tableau 3 : Point sur les inspections environnementales.....	18
Tableau 4 : Indicateurs de suivi des dossiers de permis de déversement et/ou d'émission	19
Tableau 5 : Indicateur de suivi des sites RAMSAR	21
Tableau 6 : Point sur la base de données de la côte béninoise.....	22
Tableau 7 : Activités réalisées sur ressources des conventions avec les partenaires/projets/structures.....	24
Tableau 8 : Obstacles dans la mise en œuvre des actions et mesures d'atténuation.....	33
Tableau 9 : Leçons apprises et meilleures pratiques	35



Tables des matières

INTRODUCTION.....	7
1. PERFORMANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE L'ABE.....	9
1.1. Information environnementale et suivi de l'environnement.....	9
1.2. Etude d'Impact Environnemental et Social	11
1.2.1. Validation des Rapports d'Etude d'Impact Environnemental et Social.....	11
1.2.2. Délivrance de Certificat de Conformité Environnementale	12
1.3. Audit environnemental	16
1.4. Suivi des Plans de Gestion Environnementale et Sociale	17
1.5. Inspection Environnementale.....	18
1.6. Suivi des dossiers de permis de déversement et/ou d'émission	19
1.7. Gestion du littoral et des sites RAMSAR du Bénin	20
1.8. Gestion des conventions avec les partenaires/projets/programmes	23
1.9. Appui aux collectivités locales en matière de gestion environnementale.....	24
1.10. Réorganisation de la filière dragage de sable hors littoral	25
2. GOUVERNANCE DE L'ABE.....	26
2.1. Cadre de mise en œuvre des activités	26
2.2. Gestions des ressources	27
2.2.1. Ressources humaines	27
2.2.2. Ressources financières	30
2.3. Gestion des Marchés Publics (PRMP).....	31
2.4. Gestion des partenaires et implications des parties prenantes dans la mise en œuvre des actions.....	31
2.5. Analyse et gestion des risques liés à la mise en œuvre des actions de l'ABE	33
2.6. Leçons apprises et meilleures pratiques de la gestion 2020	35
CONCLUSION.....	36
Annexe 1 : Rédaction du document	37
Annexe 2 : Partenaires de l'ABE par domaines de collaboration	38
Annexe 3 : Nombre d'experts par domaine pour les validation de rapports d'EIES en 2020	40
Annexe 4 : Nombre de CCE délivrés en 2020 par secteur ou sous secteur et par département.....	41
Annexe 5 : Evolution de l'effectif du personnel par catégorie	41
Annexe 6 : Point sur la passation des marchés en 2020.....	42



INTRODUCTION

L'Agence Béninoise pour l'environnement (ABE) est un établissement public à caractère scientifique, régie par les dispositions de la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique. Elle a été créée par décret N° 2010-478 du 05 novembre 2010 portant création, attributions et fonctionnement de l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) et est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Placée sous tutelle du ministère en charge de l'environnement, l'ABE est une institution d'appui à la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'environnement dont la mission est de veiller à l'intégration de l'environnement dans les politiques et/ou stratégies de développement. A ce titre, elle est chargée entre autres de concevoir, de développer, d'appliquer et de déployer des solutions fiables et adaptées aux problèmes environnementaux auxquels fait face le Bénin, dans leur diversité et leur dynamique, et d'en assurer le suivi et le contrôle de qualité, en collaboration et en synergie d'action avec tous les acteurs de la vie socioéconomique et culturelle du pays et de la sous-région.

Afin de redynamiser ses efforts, de rehausser son profil et de rendre l'ABE plus opérationnelle dans l'exécution de sa mission, le Gouvernement a inscrit sa restructuration au nombre des actions prioritaires de son Programme d'Action 2016-2021. Cette restructuration a conduit à une série de mesures dont l'audit institutionnel, organisationnel et fonctionnel de l'Agence et l'élaboration de son plan stratégique 2019-2023.

L'objectif global de ce plan stratégique qui constitue désormais la boussole de toutes les actions de l'Agence jusqu'à l'horizon 2023 est ainsi formulé : *"contribuer au développement durable du Bénin, par une protection et une gestion efficace de l'Environnement dans ses trois composantes essentielles : environnement vert (biodiversité), environnement bleu (ressources en eau), et environnement brun (cadre de vie)".*

Cet objectif global est décliné en trois objectifs spécifiques (os) :

OS 1 : Réhabiliter l'ABE pour en faire une Agence nouvelle génération adaptée et répondant aux exigences environnementales du temps présent et aux nouveaux défis de développement durable ;

OS 2 : Mettre l'information environnementale de référence à la disposition des acteurs de développement ;

OS 3 : Révéler l'ABE nouvelle génération qui s'acquitte à 100% de ses attributions conférées par les textes.

La programmation des activités et des interventions de l'Agence au titre de l'exercice 2020 découle principalement des actions de ce plan stratégique en lien avec le « Programme



Environnement et Climat » du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable auquel appartient l'Agence Béninoise pour l'Environnement et qui a pour objectif de promouvoir un environnement sain et durable.

Cette programmation a été faite en tenant compte de l'importance des activités et des ambitions d'amélioration rapide des performances de l'Agence mais sa mise en œuvre a été marquée par plusieurs contraintes notamment, l'insuffisance de personnel au titre du premier semestre et la situation sanitaire liée au COVID 19. Les résultats reluisants obtenus découlent du renforcement du personnel au cours du second semestre, de la mise en œuvre du nouvel organigramme de l'Agence et de l'encadrement technique grâce au leadership de la Direction Générale.

Le présent rapport annuel de performance, rend compte de l'exercice 2020 par rapport aux années précédentes et les principales séquences abordées s'articulent autour de deux chapitres. Le premier chapitre intitulé « performance dans la mise en œuvre des actions de l'ABE » aborde les principaux axes d'intervention de l'Agence notamment :

- ✓ l'information environnementale et le suivi de l'environnement ;
- ✓ la validation des Etudes d'Impact Environnemental et Social ;
- ✓ la délivrance de Certificat de Conformité Environnementale ;
- ✓ l'audit environnemental ;
- ✓ le suivi des Plans de Gestion Environnementale et Sociale ;
- ✓ l'inspection environnementale ;
- ✓ le suivi des dossiers de permis de déversement et /ou d'émission
- ✓ la gestion du littoral et des sites RAMSAR du Bénin ;
- ✓ la gestion des conventions avec les partenaires ;
- ✓ l'appui aux collectivités locales en matière de gestion environnementale et
- ✓ la réorganisation de la filière dragage de sable hors littoral.

Le second chapitre aborde la gouvernance de l'ABE et est organisé suivant les points ci-après :

- ✓ le cadre de mise en œuvre des activités ;
- ✓ la gestion des ressources
- ✓ la gestion des Marchés Publics ;
- ✓ la gestion des partenaires ;
- ✓ l'analyse et la gestion des risques ;
- ✓ les leçons apprises et la capitalisation des acquis.



1. PERFORMANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE L'ABE

Ce premier chapitre présente pour chacune des principales axes d'intervention de l'Agence, les objectifs, les résultats attendus, les réalisations et les résultats concrets obtenus en 2020 et une analyse de ces derniers avec les effets induits.

1.1. Information environnementale et suivi de l'environnement

La présente section expose les performances sur (i) la dynamisation du système de d'information et du suivi de l'environnement, (ii) l'éducation relative à l'environnement (iii) le Rapport Intégré sur l'Etat de l'Environnement au Bénin (RIEEB).

1.1.1. Dynamisation du système d'information et de suivi de l'environnement

Dans le cadre de son plan de travail 2020 et aux fins de rendre l'information environnementale disponible et favoriser les prises de décisions, l'Agence Béninoise pour l'Environnement a entamé le processus de dynamisation de son Système d'Information et de Suivi de l'Environnement par Internet (SISEI). L'objectif principal à travers la mise en œuvre de cette activité est d'assurer la diffusion des données environnementales et l'information environnementale. Pour ce faire, une action majeure, "**mettre en place le portail géomatique**" était prévue. La mise en place du portail géomatique a connu un début de démarrage ; ceci à travers la conception du modèle de données et sa validation. Ainsi, un modèle a été retenu et présente plusieurs fonctionnalités dont, entre autres, administration du système, saisie des données, suivi par le coordonnateur de la composante, traitement des données, publication des données, paramétrage des indicateurs et leur suivi.

Plusieurs séances tenues à cet effet ont servi de cadre à une revue des données produites par chaque structure membre du SISEI et l'évaluation des données disponibles ; d'où la finalisation de la fiche de données par composante environnementale et l'identification de quelques indicateurs pilotes pour l'implémentation du portail. Les composantes environnementales couvertes par la fiche de données sont : végétation, faune, climat, hydrogéologie, Infrastructures hydrauliques, qualité des ressources en eau, agriculture, qualité de l'air, société, assiettes réglementaires et institutionnelles, milieux marins et côtiers, éducation, santé, déchets, pauvreté, gouvernance et capacités institutionnelles. Au total, vingt-trois structures sont identifiées en tant que génératrices de données.

Par ailleurs, dans le cadre de la convention de l'ABE avec le projet WACA-RÉSIP, l'Agence bénéficiera d'un appui en matériels et équipements pour le suivi des indicateurs biologiques et de pollution en plus des données qui seront collectées et mises à disposition par les structures membres du SISEI. La disposition de ces équipements par l'Agence



contribuera à un meilleur suivi de certains paramètres au niveau des composantes de l'environnement.

1.1.2. Education relative à l'environnement

L'Agence Béninoise pour l'Environnement est chargée de l'intégration des objectifs pédagogiques spécifiques à l'environnement dans les programmes d'enseignement formel général et technique, aux niveaux primaire, secondaire et supérieur en relation avec les structures compétentes. A cette fin, l'Agence a initié, courant l'année 2020, l'élaboration des curricula pour l'intégration de l'environnement dans les enseignements général, technique et professionnel. L'objectif est de doter tous les niveaux scolaires des enseignements général, technique et professionnel de documents didactiques pour la prise en compte de l'environnement dans l'enseignement des différentes matières. Ainsi, pour l'enseignement général, cinq matières (physique chimie et technologie, sciences de la vie et de la terre, histoire et géographie, français et anglais) ont été ciblées et neuf matières pour les enseignements technique et professionnel (production végétale, production animale, nutrition et technologie alimentaire, constructeur-bâtiment, mécanique automobile, hôtellerie restauration, économie, géographie économique). La validation et la certification desdits documents étant en cours, l'édition et la vulgarisation sont prévues pour l'exercice 2021.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exercice de sa mission, l'ABE s'investit, entre autres, dans les activités d'Information, d'Education et de Communication. Pour ce faire, il était nécessaire que l'Agence se dote de sa stratégie de communication. C'est à cette fin que l'Agence a programmé et élaboré en 2020 cette stratégie de communication assortie d'un plan d'action. Le document final est disponible et son exécution est prévue pour compter de l'année 2021 à travers le Plan de travail.

1.1.3. Rapport Intégré sur l'Etat de l'Environnement au Bénin

La surveillance de l'état de l'environnement et l'élaboration des rapports périodiques permettent de mesurer les progrès réalisés ou de mettre en exergue des points d'attention. C'est dans ce cadre que s'inscrit la rédaction du présent rapport par l'Agence Béninoise pour l'Environnement, la 3^e du genre, qui rentre dans le processus de promotion de la bonne gestion de l'environnement et des ressources naturelles au Bénin. Dans le cadre du Plan de travail 2020, il était prévu l'édition et la vulgarisation du Rapport Intégré sur l'Etat de l'Environnement au Bénin. Le rapport finalisé est édité en deux formats : format de poche et format A4. Ce rapport est également disponible en version électronique et sert d'information à la population béninoise, aux institutions internationales et aux ONG sur l'état de l'environnement de notre pays. Il constitue



également une référence de recherche pour les étudiants, les professionnels du secteur de l'environnement ainsi que les universitaires.

1.2. Etude d'Impact Environnemental et Social

Cette section aborde l'un des éléments de l'Evaluation Environnementale qui constitue l'une des fonctions essentielles de l'Agence Béninoise pour l'Environnement. Deux principales activités sont menées par l'Agence dans ce cadre. Il s'agit de la validation des rapports d'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et de la délivrance des Certificats de Conformité Environnementale (CCE).

1.2.1. Validation des Rapports d'Etude d'Impact Environnemental et Social

Conformément à la loi n°98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin et au décret n°2017-332 du 06 juillet 2017 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale en République du Bénin, tout projet dont les activités sont susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement et la localisation des interventions est connue avant autorisation, est soumis à une Etude d'Impact Environnemental et Social. Le rapport de cette étude fait l'objet de validation par l'Agence Béninoise pour l'Environnement avant la délivrance du CCE, preuve de la faisabilité environnementale du projet. Cette étape de validation des rapports d'EIES, consiste pour l'Agence à mobiliser à chaque validation, des experts de haut niveau composés d'universitaires et de praticiens pour statuer, d'une part sur la qualité du rapport d'EIES et d'autre part, les ministères sectoriels, les ONG, les représentants des localités et des services techniques déconcentrés concernés pour son approbation. Le tableau 1 présente le point des validations par trimestre sur les deux dernières années.

Tableau 1 : Point trimestriel de validation des rapports d'EIES entre 2019 et 2020

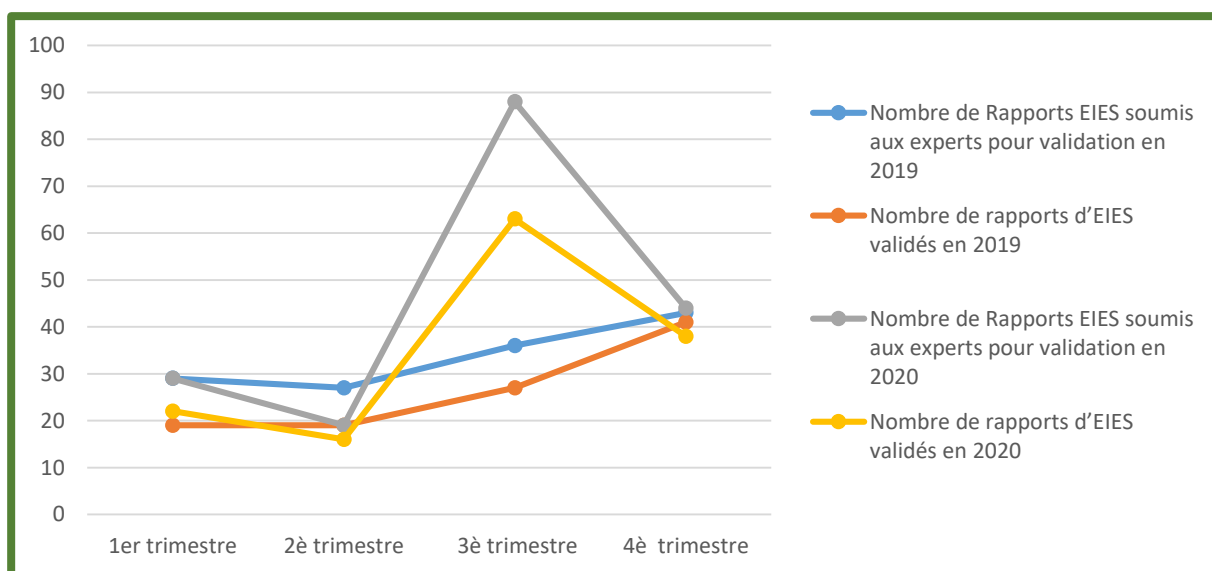
Indicateurs	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	Total
	trimestre	trimestre	trimestre	trimestre	
Nombre de Rapports EIES soumis aux experts pour validation en 2019	29	27	36	43	135
Nombre de rapports d'EIES validés en 2019	19	19	27	41	106
Nombre de Rapports EIES soumis aux experts pour validation en 2020	29	19	88	44	180
Nombre de rapports d'EIES validés en 2020	22	16	63	38	139

De l'examen de ce tableau, il ressort que sur un total de 135 rapports d'EIES soumis pour validation en 2019, 106 rapports ont été validés soit un taux de 78,52 %. Au cours de la même année, 9 rapports d'EIES sont retournés aux consultants pour complément d'information. Quant à l'année 2020, elle a connu globalement un nombre élevé de

rapports soumis pour validation soit 180 rapports d'EIES. A l'issue de l'examen des rapports au cours des séances organisées par l'Agence, 139 rapports ont été validés soit un taux de 77,22 %. Une analyse comparée des résultats de 2020 révèle que les pourcentages de rapports d'EIES validés par rapport au nombre de rapports soumis à l'ABE sont approximatifs pour les deux années.

Par ailleurs, l'année 2020 a été une année particulière de l'Agence sur cette mission de validation des rapports d'EIES avec un score exceptionnel de 139 rapports validés et le troisième trimestre, à elle seule, consacre plus de 45% de cette performance. Ce trimestre a été marqué par les résultats de la restructuration de l'ABE qui ont conduit au renforcement du personnel en effectif important. La prise de service de ce personnel complémentaire au mois de juin et juillet 2020 traduit les efforts immédiats atteints au mérite de l'organisation mise en place. La figure 1 permet une lecture réelle des tendances entre les deux années.

Figure 1: Tendance trimestrielle des rapports d'EIES entre 2019 et 2020



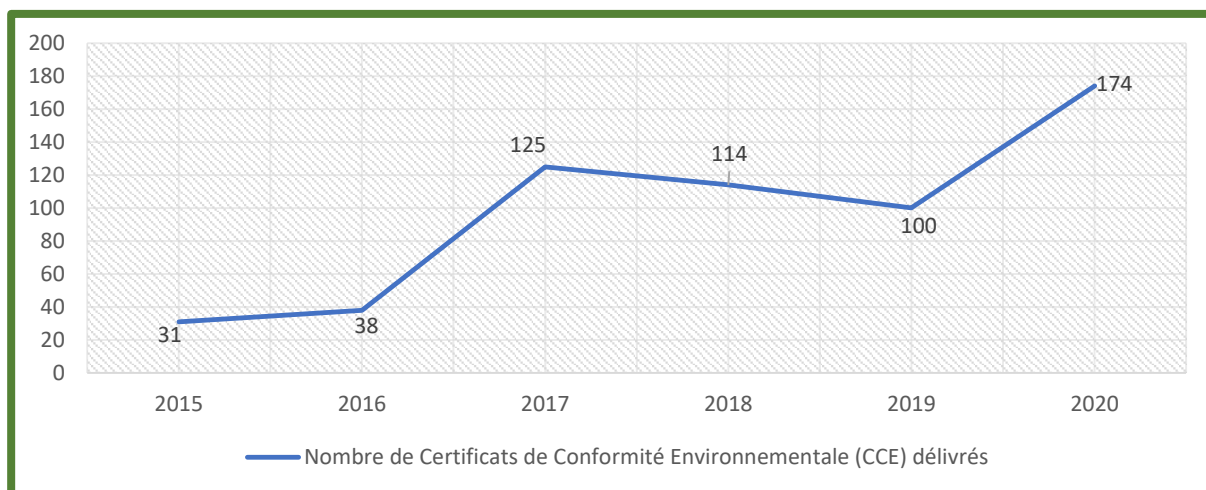
Grâce aux performances atteintes par l'Agence pour la validation des rapports d'EIES, plusieurs projets du gouvernement et du secteur privé ont pu obtenir leur Certificat de Conformité Environnementale pour leur démarrage effectif et pour l'obtention de l'agrément ou l'autorisation d'investissement en ce qui concerne le secteur privé.

1.2.2. Délivrance de Certificat de Conformité Environnementale

Au terme de la validation d'un rapport d'EIES, le Certificat de Conformité Environnementale est délivré par le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable après avis technique de l'Agence Béninoise pour l'Environnement.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'autorisation de réalisation de tout projet est délivrée par l'Autorité compétente, sur présentation du Certificat de Conformité Environnementale, à l'exception des cas prévus par les textes. La figure 2 présente l'évolution des Certificats de Conformité Environnementale délivrés par l'Agence entre 2015 et 2020.

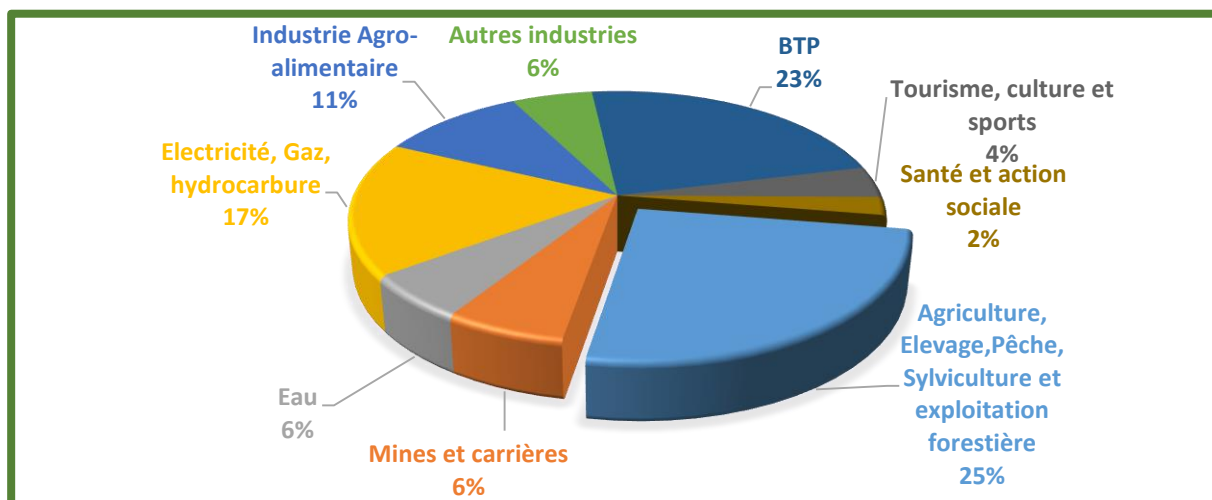
Figure 2 : Evolution de 2015 à 2020 des CCE délivrés



L'analyse de la figure n°2 montre qu'entre 2015 et 2016, le nombre de CCE délivrés par an est inférieur à 40 mais a connu un saut de plus de 200% à partir de 2017 (125 CCE). Cette augmentation des CCE délivrés sur la période se justifie par le nombre important des projets du PAG pour lesquels les rapports d'EIES ont été soumis à la validation à l'ABE. En 2018 et 2019, l'on observe une baisse relative et probablement liée à la phase de mise en œuvre de plusieurs projets du PAG. En 2020, il apparaît un pic plus important qui s'explique par le démarrage imminent de certains projets du PAG pour lesquels les rapports d'EIES ont été validés et les CCE délivrés. Aussi, faut-il souligner que l'essor du secteur privé à travers la mise en place de nouveaux investissements a également contribué à ce résultat atteint en 2020 grâce aux efforts consentis par l'Agence pour la délivrance des CCE.

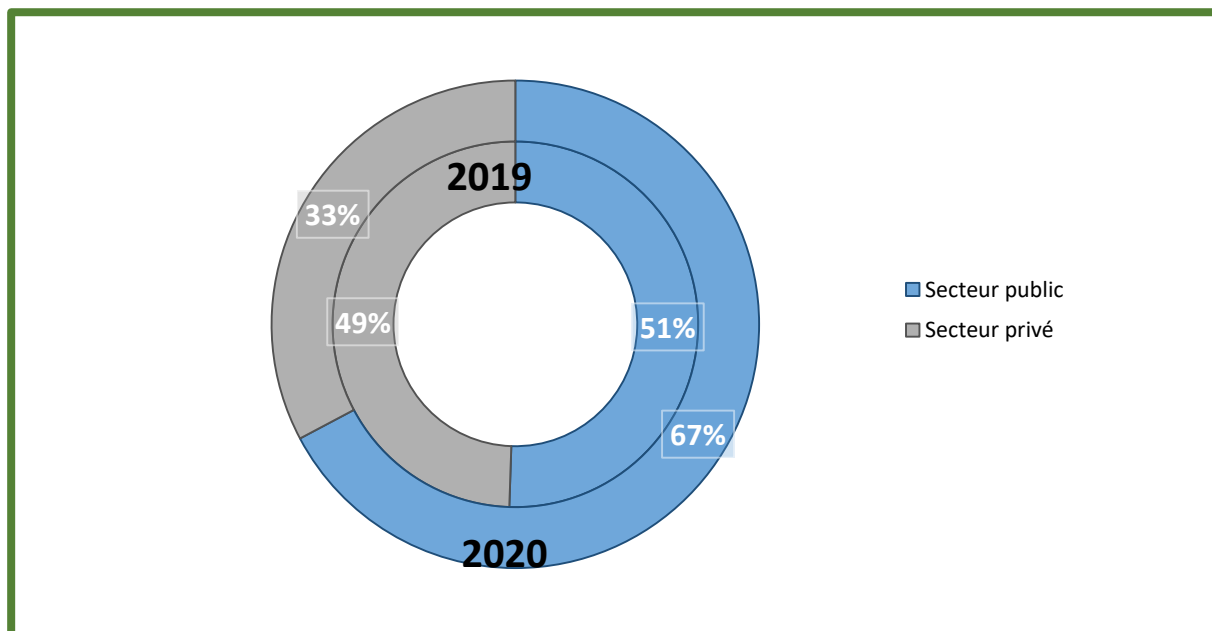
Au-delà des informations sur le nombre de CCE délivrés en 2020, l'appréciation par secteur économique des projets ayant obtenu l'approbation de la faisabilité environnementale au cours de cette année à travers la figure 3 révèle une dominance des projets du secteur de l'agriculture et filières connexes qui représentent 25% des projets, suivi respectivement du secteur du Bâtiment Travaux Publics (BTP) 23%, du secteur de l'Energie pour 17% et de l'industrie agro-alimentaire 11%. Les autres industries, le secteur de l'eau, des mines et carrières représentent chacun 6% suivi du tourisme, culture et sports pour 4%. Le secteur de la santé et action sociale comporte le plus faible nombre de CCE délivrés en 2020.

Figure 3 : Appréciation par secteur économique des CCE délivrés en 2020



L'examen des informations de la figure n° 4 ci-dessous permet de constater que sur l'ensemble des deux années (2019 et 2020), l'investissement public demeure prépondérant dans le pays en termes de nombre de projets. En 2019, l'écart entre les deux secteurs est insignifiant par contre en 2020, cet écart est important car le secteur public comporte 67% des investissements contre 33% pour le secteur privé. Il convient de souligner que cette analyse est faite sur la base du nombre de CCE délivrés par l'Agence Béninoise pour l'Environnement.

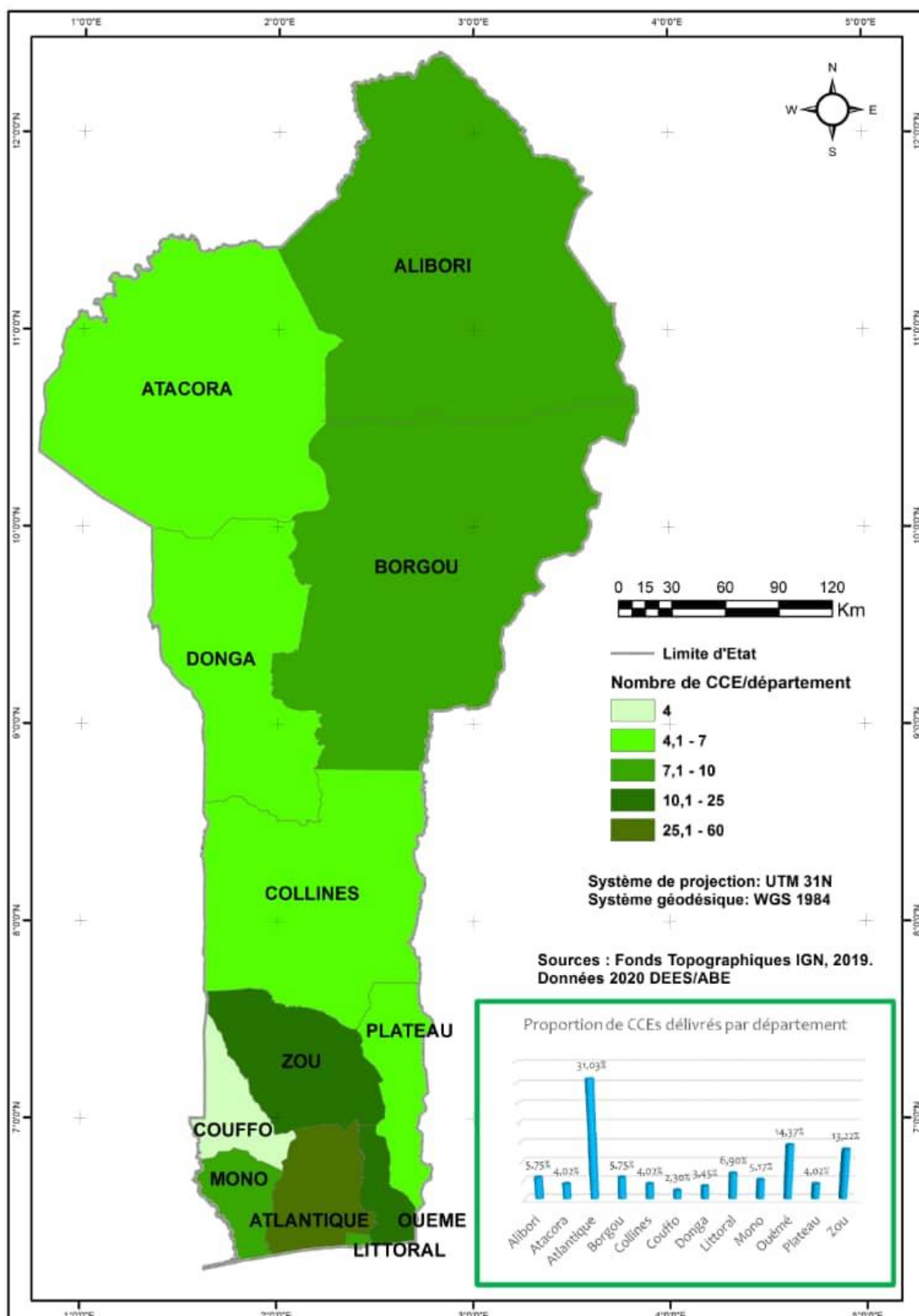
Figure 4 : Proportion de CCE délivrés en 2020 selon le secteur public ou privé



L'appréciation de la situation par département à travers la carte de la figure 5 montre que le département de l'Atlantique est celle qui abrite la majorité des projets ayant obtenu le CCE en 2020 soit 31, 03% suivi de l'Ouémé et du Zou qui concentrent les projets pour respectivement 14,37% et 13,22%. Viennent ensuite les départements du littoral, de l'Alibori,

du Borgou dont le taux varie entre 5 et 7%. Les départements de l'Atacora, de la Donga, des Collines et du plateau et du Couffo affichent relativement de faibles proportions (moins de 5%).

Figure 5 : Carte présentant la situation des CCE délivrés en 2020 par département





1.3. Audit environnemental

Conformément au décret 2017-332 du 06 juillet 2017 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale en République du Bénin, l'audit environnemental a pour objet d'apprécier, de manière périodique, l'impact que tout ou partie de la production ou de l'existence d'une entreprise génère ou est susceptible, directement ou indirectement de générer sur l'environnement. Il permet au Ministre de veiller au respect des normes et standards afin d'exiger des mesures correctrices ou de prendre des sanctions dans le cadre du non-respect délibéré ou récidive. Il existe au Bénin, deux types d'audits environnementaux :

- ✓ l'audit externe de vérification de la conformité environnementale qui est initié par le Ministre du Cadre de Vie et du développement Durable sur avis technique de l'Agence Béninoise pour l'environnement et réalisé par une équipe d'audit. Il est obligatoire pour tout projet n'ayant pas fait l'objet d'une Etude d'Impact Environnemental et Social avant le démarrage de ses activités. Aussi, sont-ils soumis tous les deux ans à la procédure d'audit environnemental externe, (i) tout établissement classé ; (ii) toute structure ou installation de conduite ou de stockage de matières inflammables, explosives, toxiques ou dangereuses ; (iii) toute autre infrastructure ou installation et activité présentant une menace pour l'environnement.
- ✓ l'audit interne qui relève de la responsabilité d'un organisme (toute compagnie, société, firme, entreprise, autorité ou institution, partie ou combinaison de celles-ci de droit public ou privé, qui a sa propre structure fonctionnelle et administrative). Il est initié par celui-ci et réalisé par des auditeurs commis par lui. L'audit environnemental interne est sanctionné par un rapport d'audit interne transmis à l'Agence Béninoise pour l'Environnement qui après vérification de la recevabilité prend acte des recommandations et suit leur mise œuvre.

Dans le cadre de la prise en charge de cette mission d'audit environnemental par l'ABE, les travaux réalisés sont pour la plupart relatifs aux audits externes des organismes ou projets n'ayant pas fait l'objet d'une Etude d'Impact Environnemental et Social avant le démarrage de ses activités et aussi à l'étude des rapports d'audit interne reçus. Le tableau 2 présente la situation entre 2019 et 2020.

Tableau 2 : Point des audits réalisés par semestre entre 2019 et 2020

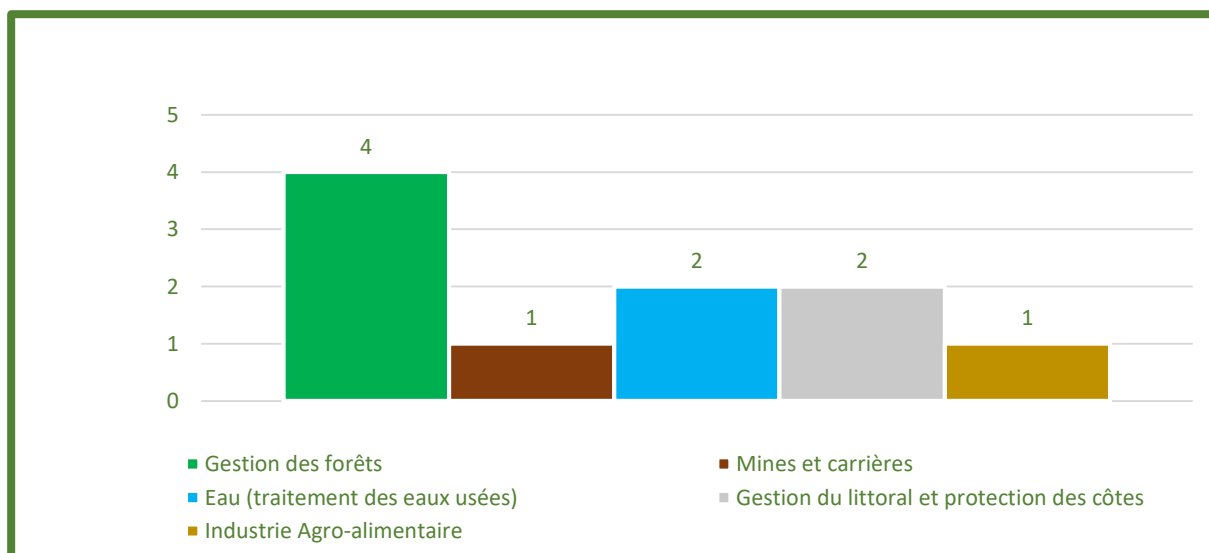
Nombre d'audits	2019		2020	
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
Environnementaux externes réalisés	09	04	03	14
Environnementaux internes reçus par l'ABE	04	08	08	13

L'analyse des résultats du tableau 2 révèle qu'en 2019, l'ABE a réalisé 11 audits externes dont 09 au premier semestre et 02 au second semestre. Quant à l'année 2020, le nombre total d'audits externes réalisés est de 17 dont 03 au premier semestre et 14 audits au second semestre. En ce qui concerne les rapports d'audits internes reçus, le nombre a été de 12 en 2019 et de 21 en 2020. La comparaison entre les chiffres des deux années montre une nette amélioration au titre de l'année 2020. L'agence prend les mesures nécessaires pour plus d'efficacité les prochaines années.

1.4. Suivi des Plans de Gestion Environnementale et Sociale

Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) est l'ensemble des mesures arrêtées à l'issue de l'Etude d'Impact Environnemental et Social que le promoteur s'engage à mettre en œuvre pour prévenir, corriger, réduire ou compenser les impacts négatifs directs et indirects sur l'environnement et renforcer ou améliorer les impacts positifs dus à l'activité projetée. Il est soumis à des suivis périodiques par l'ABE, tout projet ayant obtenu la faisabilité environnementale. Ces suivis sont organisés au cours des phases de préparation, d'installation ou de mise en œuvre et d'exploitation des projets. En raison du nombre important de projets, le suivi des PGES est devenu l'un des défis majeurs de l'Agence. Malgré l'insuffisance de ressources humaines, ce qui s'est améliorée au cours du dernier semestre de l'année 2020, grâce à la restructuration engagée par le gouvernement, l'Agence a organisé dix (10) suivis de PGES. La figure 8 suivante présente les détails par secteur d'activité des projets.

Figure 6 : Point sur le suivi des PGES



L'analyse de la figure 8 montre que les dix (10) suivis de PGES réalisés en 2020 sont répartis entre cinq secteurs d'activités. La gestion des forêts a connu le plus important nombre soit quatre (04) suivis. Il est noté respectivement deux suivis des projets des secteurs de l'eau et de la gestion du littoral. Les mines et carrières ont bénéficié d'un seul suivi au cours de l'année. Au regard des dispositifs mis en place par l'Agence, les résultats seront très reuissants à partir de 2021.

1.5. Inspection Environnementale

L'inspection environnementale est une procédure qui relève de l'autorité du Ministre, au cours de laquelle l'infraction en matière d'environnement est recherchée et constatée par des agents assermentés ou habilités. D'après le décret 2017-332 du 06 juillet 2017 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale en République du Bénin, il s'agit d'un important outil de contrôle de l'environnement qui a pour but de protéger les personnes, les biens, la faune, la flore, l'air, l'eau, le sol et le sous-sol contre les activités et les actes qui présentent des risques environnementaux, sanitaires, sécuritaires, etc.

Dans le cadre de ses prérogatives, l'ABE a effectué au cours de l'année 2020 des inspections environnementales de plusieurs unités de production. Ces inspections sont réparties en trois catégories, à savoir : (i) les inspections effectuées dans la gestion des plaintes, (ii) les inspections effectuées en prélude à l'étude des dossiers de permis de déversement des eaux usées ou de permis d'émissions atmosphériques, (iii) et les missions d'inspections directes. Le tableau 3 suivant présente le point des inspections effectuées et réparties suivant les secteurs d'activités.

Tableau 3 : Point sur les inspections environnementales

Rubriques	Mines et carrières	Eau (cours et plans d'eau)	GSM	Hydrocarbures (stations-services)	Industrie Agro-alimentaire	Autres industries	Pollution du cadre de vie (bruits, déchets, eaux usées, etc.)	Tourisme, culture et sports	Total
Nombre de plaintes enregistrées en 2020	03	01	03	0	01	01	02	0	11
Nombre de plaintes traitées en 2020	03	01	03	0	01	01	01	0	10
Nombre d'inspections environnementales effectuées en 2020	03	02	03	09	14	05	01	06	43

Il ressort de ce tableau qu'il a été effectué au total 43 inspections environnementales en 2020 réparties en 12 secteurs d'activités. Des 43 inspections effectuées, 30 sont organisées dans le cadre des missions d'inspections directes, 10 dans le cadre de la gestion des plaintes et 03 dans le cadre de la validation des dossiers de permis de déversement des eaux usées ou de permis d'émissions atmosphériques.

L'importance du nombre d'inspections effectuées peut se justifier d'abord par la création d'un service dédié à l'inspection environnementale à l'ABE et ensuite par l'organisation de la campagne d'inspection environnementale des unités de production en novembre 2020 dans 8 communes réparties dans 4 départements du Bénin. Cette campagne d'inspection a permis d'avoir de résultats assez intéressants. En effet, il est ressorti, entre autres, de la campagne que 33% des unités de production inspectées ne possèdent pas d'autorisation d'exercice de leur activité ; 77% de ces unités ne possèdent pas de CCE et 80% n'ont jamais réalisé d'audit environnemental interne ; 83% des unités ne détiennent pas un plan de



secours ; 97% des unités de production inspectées ne détiennent pas de contrat d'enlèvement des huiles usagées tandis que 57% ne possèdent pas un contrat d'enlèvement des déchets solides ; 10% des unités inspectées rejettent les eaux usées industrielles avec un risque élevé de contamination de cours d'eau ou des eaux souterraines ; et 54% ne possèdent pas de station d'épuration fonctionnelle bien qu'ils produisent et rejettent des eaux usées industrielles dans la nature.

Ces inspections environnementales seront davantage renforcées et ouvertes à d'autres types d'unités de production en 2021.

1.6. Suivi des dossiers de permis de déversement et/ou d'émission

Le rejet des eaux industrielles ou l'émission atmosphérique est subordonné à l'obtention d'un permis de déversement ou d'émission qui atteste de la capacité du promoteur à prendre en compte la préservation de l'environnement dans l'exploitation de son usine. Les unités de production, demandeurs de ces permis, soumettent à l'Agence Béninoise pour l'Environnement des dossiers qui sont étudiés par un comité d'experts. Au total, quatre (04) dossiers, à savoir les dossiers des sociétés : NOCIBE, SOBEBRA-POSSOTOME, FLUDOR, SOBEBRA-COTONOU, ont été soumis à l'ABE respectivement les 09 mai 2018, 27 février 2019, 19 décembre 2019 et le 20 février 2020. Les dossiers relatifs à la demande de permis de déversement sont ceux de NOCIBE, FLUDOR et SOBEBRA-POSSOTOME. Seul le dossier de la SOBEBRA-COTONOU, est relatif au permis d'émission atmosphérique. La société SCB LAFARGE a obtenu son permis de déversement des eaux usées industrielles le 19 juin 2019. Le tableau 4 présente les indicateurs de suivi des dossiers de permis de déversement et/ou d'émission.

Tableau 4 : Indicateurs de suivi des dossiers de permis de déversement et/ou d'émission

Indicateurs	2018	2019		2020	
	Semestre 1	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
Nombre de dossiers de demande de permis de déversement des eaux usées industrielles et d'émissions atmosphériques enregistré	01	01	01	01	
Nombre de dossiers de demande de permis de déversement des eaux usées industrielles et d'émissions atmosphériques traités					02
Nombre de permis délivrés		01			

De l'analyse de ce tableau, il est constaté qu'un dossier en moyenne est soumis à l'ABE par année. Ceci serait dû à la méconnaissance des textes relatifs aux permis de déversement et d'émission atmosphérique par les sociétés, industries et hôtels installés au Bénin. Au



cours du second semestre de l'année 2020, l'étude de deux dossiers (NOCIBE et SOBEBRA-COTONOU) a débuté, mais n'a pas pu être achevée du fait de l'inexistence de certains textes d'application. Le 04 février 2021, l'arrêté N°008/MCVDD/DC/SGM/DG-ABE/DRCE/C-SSNR/SA fixant les conditions et modalités de délivrance du permis d'émission atmosphérique a été pris pour faciliter la mise en œuvre de l'activité relative à la délivrance du permis d'émission atmosphérique et de déversement des eaux usées industrielles.

1.7. Gestion du littoral et des sites RAMSAR du Bénin

Dans le cadre de la gestion du littoral, l'Agence a initié plusieurs actions ces trois dernières années. Relativement à la mise en œuvre de la convention Ramsar, les principales actions se résument à :

- l'inscription de la grande partie du site Ramsar 1017 comme Réserve de Biosphère Transfrontière du Mono entre le Bénin et le Togo avec la création de quatre (04) Aires Communautaires de Conservation de la Biodiversité dotées de plans d'aménagement et de gestion ;
- l'inscription d'un nouveau site Ramsar transfrontalier qui comprend : au Burkina Faso, le Parc National d'Arly (Site Ramsar n° 1884, 795 289 ha) et le Parc National du W (Site Ramsar n° 492, 385 000 ha) ; en République du Bénin, la Zone Humide de la Rivière Pendjari (Site Ramsar n° 1669, 483 366 ha) et le Site Ramsar du Complexe W (Site Ramsar n° 1668, 926 927 ha) ; et en République du Niger, le Parc National du W (Site Ramsar n° 355, 385 000 ha) et la Zone Humide du Moyen Niger (Site Ramsar n°1073, 52 180 ha) ;
- l'inscription du complexe W-Arly-Pendjari Bénin, Burkina-Faso, Niger comme réserve de Biosphère transfrontalière.
- l'élaboration d'un guide méthodologique de restauration des écosystèmes de zones humides du Bénin grâce à l'appui financier et technique de l'UICN-PACO et le Secrétariat de la Convention de Ramsar ;
- l'inscription en cours du chenal Gbaga comme site Ramsar transfrontalier entre le Bénin et le Togo avec l'élaboration de son plan de gestion grâce à l'appui financier et technique de l'UICN-PACO et le Secrétariat de la Convention de Ramsar ;
- l'actualisation des fiches descriptives des sites Ramsar des sites 1017, 1018, 1668 et 1669 ;
- l'agrandissement de la superficie de deux zones humides d'importance internationale, site Ramsar 1017 et 1018, pour couvrir l'ensemble du littoral béninois (a- le site Ramsar 2017 « Basse Vallée du Couffo, Lagune Côtière, Chenal Aho, Lac Ahémé » a été agrandi, pour passer de sa superficie d'origine de 47 500 hectares inscrite en 2001, à plus de 524 000 ha, et englober les vallées des rivières Couffo, Mono et Sazué ; b- le site Ramsar 2018 « Basse Vallée de l'Ouémé, Lagune de Porto-Novo, Lac Nokoué » a été agrandi, pour passer de sa superficie d'origine de 91 600 hectares inscrite en 2001, à 652 760 ha. Outre le secteur inférieur de la vallée de

l’Ouémé, le site comprend maintenant une zone marine, un complexe de lagunes, le marécage d’Adjarra et le secteur moyen de la vallée de l’Ouémé) ;

- etc

Par ailleurs, dans le cadre de l’organisation de la journée mondiale des zones humides chaque année, l’ABE procède, en partenariat avec des ONG et des collectivités locales à la mise en terre de propagules de *Rhizophora racemosa* et de *Avicenia germinans* sur le site de Ayiguinnou dans la commune de Grand-Popo. Le tableau 5 présente les statistiques de palétuviers mis en terre.

Tableau 5 : Indicateur de suivi des sites RAMSAR

Indicateur	2019		2020	
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
Nombre de palétuviers mis en terre	1000	3000	3500	5000

Image 1 : mise en terre de palétuviers en 2020



Aussi, des missions de suivi des sites Ramsar sont-elles organisées annuellement. En 2020, ces missions ont permis d’apprécier l’état des sites 1017, 1018, 1668 et 1669.

Image 2 : visite des sites RAMSAR



Pour ce qui est de la gestion du littoral, le Bénin a procédé à l’adoption de la loi N°2018-10 du 02 juillet 2018, portant protection, aménagement et mise en valeur de la zone littorale en République du Bénin. Ainsi, dans le cadre de la convention entre l’ABE et le Centre du Suivi Ecologique (CSE) sur le projet de « suivi des risques côtiers et solutions douces au Bénin, Sénégal et Togo, l’ABE a développé et mis en place une base de données des ouvrages côtiers du Bénin. Le tableau suivant fait la synthèse des ouvrages répertoriés. Environ 23 ouvrages de protection de la côte ont été recensés et géoréférencés

Tableau 6 : Point sur la base de données de la côte béninoise

Indicateurs	Digue Côtière cordon dunaires	Perrés	Epis	Brise- lames	Jetées (Port de Cotonou)
Nombre d’ouvrages côtiers réalisés et répertoriés dans la base de données par catégorie	04	03	14	1	1



1.8. Gestion des conventions avec les partenaires/projets/programmes

Conformément à ses attributions régaliennes, l'Agence Béninoise pour l'Environnement signe des conventions avec certains partenaires, projets ou programmes pour la mise en œuvre des activités qui relèvent du suivi et de la sauvegarde environnementale.

Les conventions en cours sont celles avec l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEP MR), le Projet d'Appui à la Production Vivrière et de renforcement de la Résilience dans les départements de l'Alibori, du Borgou et des Collines (PAPVIRE-ABC), le Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales phase 2 (PAGEFCOM II), le MCA Bénin II, et le Centre de Suivi Ecologique (CSE) à travers West Africa Coastal Areas – Fonds Français pour l'Environnement Mondial (WACA-FFEM).

Les activités mises en œuvre sont celles prévues par les conventions au cours de la période et programmées chaque année dans les Plans de Travail Annuel Budgétisés (PTAB) de ces partenaires. Elles concernent notamment les validations d'Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES), les suivis des Plans de Gestion Environnementale Et Sociale (PGES), l'élaboration de Cadre de Gestion Environnementale et Sociale et des activités spécifiques prévues par les conventions et validées d'accord parties.

Au titre de l'année 2020, comme activités réalisées dans le cadre de ces conventions, on peut citer entre autres :

- ✓ l'organisation de l'atelier d'appropriation du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du PAGEFCOM II ;
- ✓ la réalisation de quatre missions de suivi de PGES du PAGEFCOM II ;
- ✓ l'élaboration d'une base de données sur les ouvrages côtiers au Bénin sur financement du CSE ;
- ✓ la validation de vingt-cinq (25) rapports d'Etudes d'Impact Environnemental et Social dans le cadre de la convention de l'ABE avec l'ANAEP MR ;
- ✓ l'élaboration et la formation sur le guide référentiel pour la gestion environnementale et sociale du projet ANAEP MR ;
- ✓ l'organisation des séances de validation et de vulgarisation des EIES des sous-projets PAPVIRE.

Les précisions sur les activités réalisées sur ressources des conventions signées figurent dans le tableau ci-après :

Tableau 7 : Activités réalisées sur ressources des conventions avec les partenaires/projets/structures

Intitulé des activités	Source de financement	Localités	Bénéficiaires	Observations
Suivre le PGES du PAGEFCOM	PAGEFCOM II	Tchaourou, Ouessè, Bassila, Bantè, Savalou, Djidja, Zogbodomey, Allada.	Populations des localités visées	Les 04 suivis prévus pour l'année ont été réalisés
Organisation de l'atelier d'appropriation du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du PAGEFCOM II		Cotonou	Personnel de l'ABE et de PAGEFCOM II	-
Suivre le PGES de l'ANAEP-MR	ANAEP-MR	Sèmè-Podji	ANAEP-MR	Seul le suivi du PGES de la station de traitement de boues de vidanges de Sèmè-Podji a été réalisé
Organiser des séances de validation et de vulgarisation des EIES des sous-projets de l'ANAEP-MR		Cotonou	ANAEP-MR	25 rapports d'EIES ont été soumis à validation (18 validés, 7 suspendus)
Organiser des séances de validation et de vulgarisation des EIES des sous-projets PAPVIRE-ABC	PAPVIRE-ABC	Les localités concernées par les sous-projets	Populations des localités des sous-projets PAPVIRE-ABC	05 rapports d'EIES ont été soumis à validation (05 validés et 05 CCE délivrés)
Elaboration d'une base de données sur les ouvrages côtiers au Bénin	CSE/WACA-FFEM	Les communes côtières du Bénin	ABE-DGEC	-

1.9. Appui aux collectivités locales en matière de gestion environnementale

Conformément au décret 2010-470 du 05 novembre 2010 , l'Agence Béninoise pour l'Environnement a entre autres pour mission :

- 1- l'assistance et l'appui des collectivités locales dans l'élaboration et la mise en place de leurs politiques, plans et programmes en matière d'environnement
- 2- la promotion de l'intercommunalité dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

Ces deux missions ont fait l'objet de points d'attention de l'audit organisationnel, fonctionnel et institutionnel de l'Agence réalisé en 2018 qui a recommandé la mise en place des mesures nécessaires pour accompagner au mieux les collectivités locales. A cet effet, il a été procédé à la réorganisation de l'organigramme de l'Agence et un service "communication et appui aux collectivités locales" est créé au sein de la Direction de l'Information Environnementale et du Suivi de l'Environnement avec un cahier de charges bien défini. Aussi, plusieurs actions en termes d'appui aux collectivités locales sont-elles prévues dans le Plan stratégique 2019-2023 de l'Agence. Ainsi en 2020, l'Agence a organisé

une série de formations au profit des acteurs locaux sur l'intégration des préoccupations environnementales dans les Plans de Développement Communaux. Dans cette même dynamique, l'Agence associe les collectivités locales dans la conduite des différentes procédures d'évaluation environnementale des projets qui relèvent de leur territoire. Elles participent donc à la validation des Etudes d'Impact Environnemental et Social, aux audits environnementaux, aux inspections environnementales et aux suivis des PGES.

Image 3 : formation des collectivités locales par l'ABE



1.10. Réorganisation de la filière dragage de sable hors littoral

Dans le cadre de la réorganisation de la filière de dragage de sable aux fins d'améliorer la qualité de services et du produit « sable », pour un **développement durable** des communautés humaines et des écosystèmes naturels côtiers du Bénin, l'Agence Béninoise pour l'Environnement a coordonné, sur instruction du Président de la République, l'étude relative à la « réorganisation de la filière dragage de sable hors littoral dans les communes d'Abomey Calavi, Cotonou, Ouidah, Porto-Novo, Sèmè-Kpodji et les zones du Lac Ahémé et de ses chenaux ». Ladite étude avait comme objectif de i) faire l'état des lieux et la gestion de l'exploitation de sable hors littoral, ses modes d'extraction, la cartographie des



principales zones de dragage et de ses acteurs, l'analyse de leurs centres d'intérêt ; ii) faire l'analyse approfondie des règles et mesures de suivi des activités ; iii) élaborer des scénarii en vue de la réorganisation de la filière avec un certain accent sur la réorganisation juridique, institutionnelle et technique ; iv) évaluer les coûts des solutions proposées ; v) élaborer les termes de référence d'un groupe d'experts techniques et sa valorisation dans le cadre du suivi et de l'évaluation de la filière ; vi) réaliser la cartographie de nouvelles zones de dragage et en définir les affectations d'exploitation ; vii) faire l'analyse de la dynamique morphosédimentaire des milieux d'échanges entre les eaux continentales et les eaux marines ; viii) proposer une charte des acteurs de la filière de dragage du sable hors littoral pour mieux identifier les enjeux, et par ce biais voir les acteurs et la filière s'engager dans un développement côtier durable.

L'étude a permis de dégager les faits, entraves à une bonne (ré) organisation de la filière. Ainsi, il en découle, au respect des règles d'une gestion intégrée et anticipative et à l'analyse des impacts environnementaux, que les travaux de dragage peuvent se réaliser sans porter atteinte de manière irréversible à l'environnement biophysique. Au vu des quantités importantes de sables dragués, de la durée des travaux mais aussi en tenant compte de la fragilité des écosystèmes laguno-estuariens, l'application rigoureuse des textes et bonnes règles de gouvernance doit être sérieusement envisagée et l'expérimentation d'autres sites approfondie. Elle propose aux décideurs, trois **scénarii** relatifs au dragage de sable dans les zones hydromorphes (bas-fonds) et un projet de charte des acteurs de la filière. Ces scénarii partent de la **cessation définitive des activités de dragage** (scénario 1) à une **exploitation réduite et contrôlée de sable par dragage dans les zones ciblées** (scénario 2) puis à un **dragage plus large des bas-fonds encadré par une bonne application des textes** (scénario 3). Au final, l'étude a recommandé le **scénario 3**, qui engage plus les structures étatiques, les collectivités locales et les promoteurs dans un respect rigoureux des normes environnementales et permet la continuation des activités de dragage de sable. Les mesures sont prises pour la mise en œuvre des recommandations et la réalisation des études complémentaires.

2. GOUVERNANCE DE L'ABE

2.1. Cadre de mise en œuvre des activités

Le cadre de mise en œuvre des activités de l'ABE est organisé autour de trois niveaux. Le premier niveau est constitué du Conseil d'Administration qui a pour rôle de superviser et de donner les orientations sur la base des documents de programmation et d'exécution des actions soumis à son approbation. Le Ministre de Tutelle se situe également sur ce palier de premier niveau et donne les instructions et les autorisations nécessaires à la mise



en œuvre des activités. Aussi faut-il ajouter la Présidence de la République, de laquelle l'Agence reçoit des instructions spécifiques à travers le BAI.

Le deuxième niveau est sous la conduite du Directeur Général qui a pour fonction, la coordination ou le pilotage des actions de l'agence et le contrôle de qualité des actions.

Le troisième niveau est constitué des directions techniques et des services qui assurent la mise en œuvre des activités.

Pour assurer l'efficacité des actions, l'Agence a pris les mesures nécessaires pour rendre disponible les principaux outils de planification, de suivi, d'évaluation, de gestion et de contrôle. Ainsi,

- ✓ le plan stratégique 2019-2023 a été élaboré et les programmations annuelles de l'Agence sont faites conformément aux stratégies et actions majeures de ce plan ;
- ✓ le manuel de procédures technique, financière et comptable est également disponible et la gestion des ressources et la mise en œuvre des activités sont faites suivant les procédures décrites. Ce document servira de base pour les contrôles, les audits internes ou externes de gestion ;
- ✓ les outils de gestion stratégique des ressources humaines sont en cours d'élaboration ;
- ✓ la stratégie et le plan de communication sont élaborés pour assurer la veille environnementale et la visibilité de l'Agence ;
- ✓ un comité de suivi budgétaire présidé par le Directeur Général est mis en place et le comité se réunit mensuellement pour faire le point de la mise en œuvre des activités et donner de nouvelles orientations afin d'assurer l'efficacité des actions de l'Agence ;
- ✓ les revues trimestrielles du PTA ont été instaurées ;
- ✓ les évaluations périodiques sont prévues.

2.2. Gestions des ressources

2.2.1. Ressources humaines

L'audit organisationnel, fonctionnel et institutionnel de l'Agence réalisé en 2018 a proposé un nouvel organigramme pour permettre à l'Agence de remplir complètement et efficacement toutes les missions qui lui sont assignées. A l'issue de la validation de cet organigramme, l'évaluation de l'adéquation profil-poste du personnel existant a été faite et a permis de redéployer le personnel existant et de recruter du personnel complémentaire. Ainsi, il a été procédé au recrutement en 2019 :

- ✓ d'un Spécialiste en Passation des Marchés Publics ;

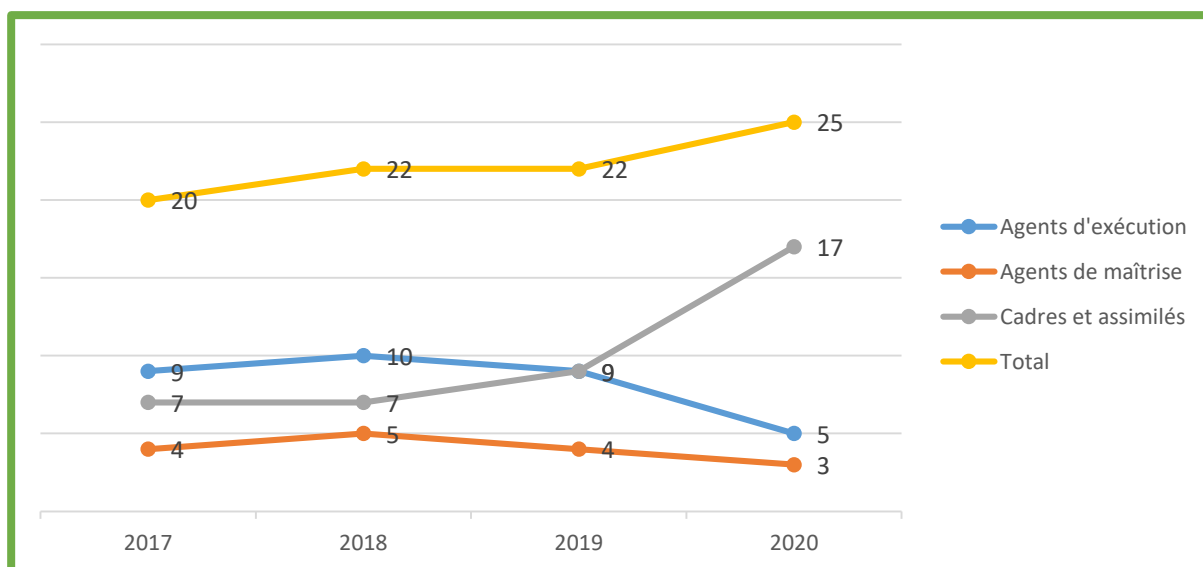
- ✓ d'une Assistante en Passation des Marchés Publics ;
- ✓ d'un Chef Cellule Contrôle des Marchés Publics/Conseiller Juridique ;
- ✓ un cadre en gestion de l'environnement.

Cette équipe a été renforcée en 2020 par :

- ✓ un spécialiste en planification, suivi et évaluation ;
- ✓ huit cadres en gestion de l'environnement ;
- ✓ un attaché de direction,
- ✓ un assistant comptable chef logistique et matériel ;

Par ailleurs, les agents de sécurité autrefois inclus dans le personnel et faisant partie intégrante de l'Agence ont été remerciés avec paiement des droits comme préconisé par le rapport de l'audit organisationnel, institutionnel et fonctionnel de l'Agence Béninoise pour l'Environnement. Le figure 7 présente l'évolution du personnel entre 2017 et 2020.

Figure 7: Evolution de l'effectif du personnel entre 2017 et 2020



L'analyse de cette figure montre que l'effectif global du personnel de l'ABE n'a pas connu une grande évolution entre 2017 et 2020 car il est passé de 20 en 2017 à 25 en 2020. Par contre, il est remarqué une évolution disproportionnée entre la catégorie des cadres et assimilés et les autres catégories inférieures à partir de 2019. Les effectifs des catégories des agents d'exécution et de maîtrise connaissent une baisse à partir de 2018 jusqu'à 2020. L'effectif des cadres et assimilés s'est nettement amélioré au cours de la période en fonction des recrutements effectués. Cette situation se justifie par les résultats de la restructuration engagée qui a pour conséquence l'amélioration de la productivité du personnel. Ces résultats ont induit les performances remarquées plus haut sur les missions de l'Agence.

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement de la cohésion entre le personnel de l'Agence et l'amélioration du climat social, il a été organisé en 2020 à Grand-Popo une retraite stratégique de tout le personnel.

Image 4 : retraite stratégique de l'ABE à travers les échanges en salle et à la Bouche du roi.



Dans la même logique du renforcement de la cohésion sociale, le personnel a bénéficié d'un cocktail dînatoire offert par le Directeur Général à l'occasion de la fête de fin d'année.

Image 5 : convivialité de fin d'année 2020 du personnel de l'ABE.



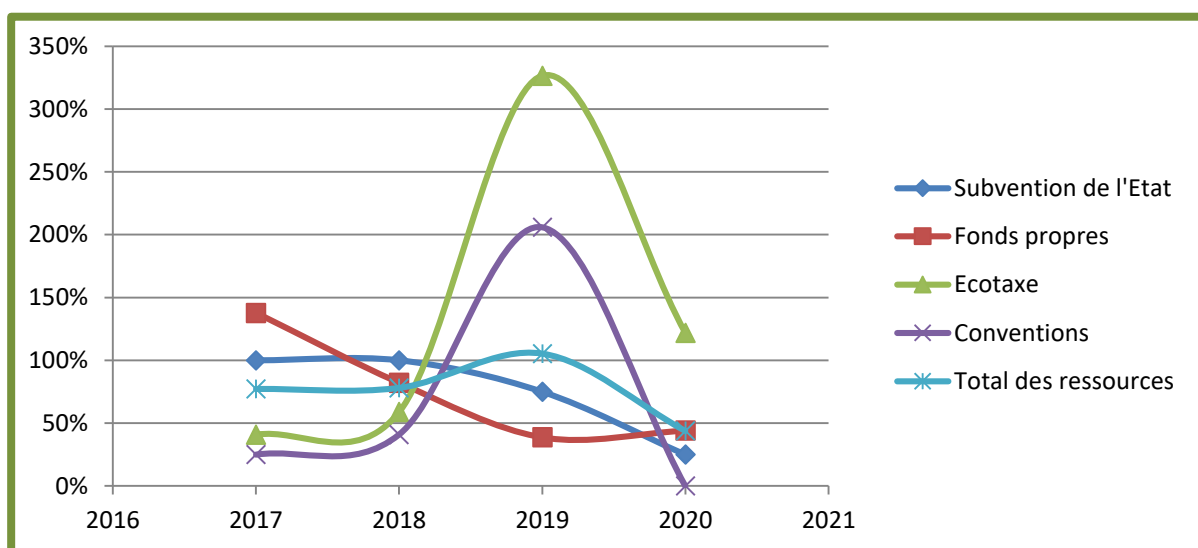
2.2.2. Ressources financières

Les ressources financières de l'ABE sont constituées de quatre principales catégories à savoir :

- ✓ la subvention de l'Etat inscrite au budget du ministère de tutelle pour le compte de l'Agence ;
- ✓ les ressources propres issues des redevances perçues par l'Agence dans le cadre des évaluations environnementales ;
- ✓ les fonds écotaxes suivant la répartition prévue par les textes en vigueur et
- ✓ les ressources provenant des conventions de l'Agence avec ses partenaires.

Le niveau de réalisation de l'ensemble de ces ressources est de 72,03% en 2018, 105,34% en 2019 et 43,74% en 2020. Le faible taux obtenu pour l'année 2020 se justifie par le niveau de mobilisation de la subvention de l'Etat, soit seulement le quart de la dotation et les prévisions de conventions n'ayant pas connu de réalisation. La figure 8 affiche les évolutions du taux de réalisations des ressources par rapport aux prévisions entre 2017 et 2020.

Figure 8: Evolution des taux de réalisation des ressources financières de l'ABE

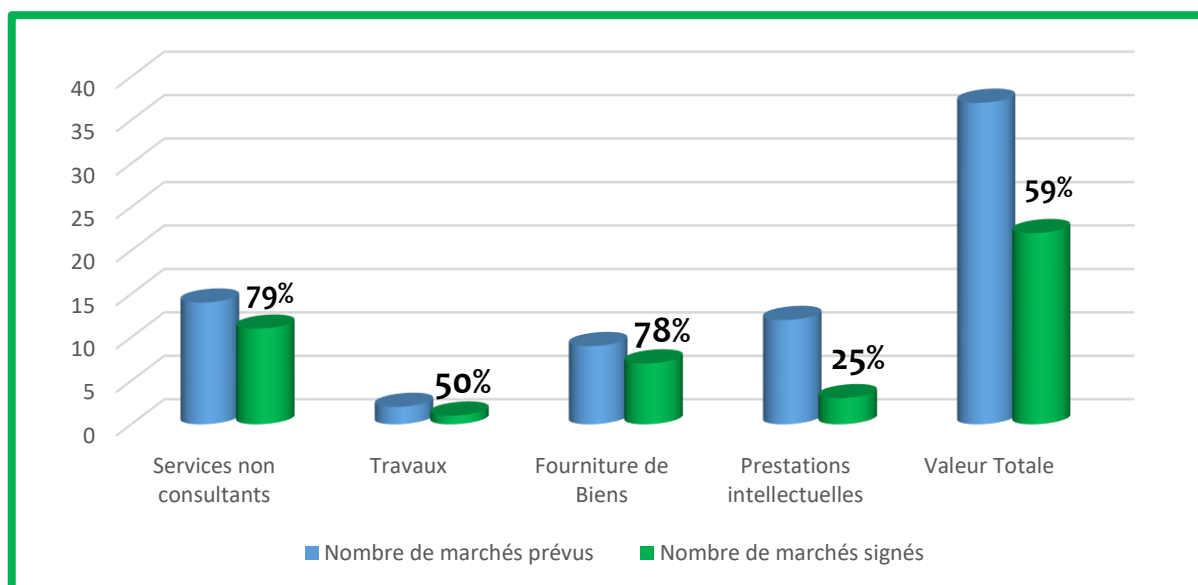


Il ressort de cette figure qu'entre 2017 et 2019, les taux de réalisations des ressources des conventions et des écotaxes affichent une augmentation tandis que ceux de la subvention de l'Etat et des ressources sont en baisse. En 2020, tous les taux de réalisation sont en baisse à l'exception des fonds propres. La subvention de l'Etat s'amenuise d'année en année passant de 100% de mobilisation en 2018 à 25% seulement en 2020 pendant que l'Agence a besoin de grandes ressources pour relever les défis liés à la mise en œuvre des politiques du gouvernement en matière d'environnement.

2.3. Gestion des Marchés Publics (PRMP)

Le Plan de Passation des Marchés Publics (PPM) 2020 de l'Agence Béninoise pour l'Environnement comporte trente-sept (37) marchés après cinq (05) révisions au 30 septembre 2020. Sur les trente-sept (37) marchés du PPM, on enregistre un taux d'exécution globale de 59%. Ce taux est respectivement de 79% pour les services non consultants, 78% pour les fournitures de biens, 50% pour les travaux et 25% pour les prestations intellectuelles. Le faible niveau de performance remarquée pour les prestations intellectuelles se justifie par l'insuffisance de personnel technique au titre du premier semestre 2020. La figure 9 expose les différentes performances selon chaque type de marché.

Figure 9 : Indicateurs de performance en matière de passation des marchés



2.4. Gestion des partenaires et implications des parties prenantes dans la mise en œuvre des actions

Les principaux partenaires impliqués dans la mise en œuvre des activités de l'ABE sont multiples.

Ils peuvent être classés en cinq (05) catégories : (i) les structures administratives selon leur domaine de compétence, (ii) les experts, les universitaires et spécialistes de divers secteurs, (iii) les laboratoires, (iv) les Directions Départementales du Cadre de Vie et du Développement Durable (DDCVDD) et les collectivités locales et (v) les Organisations Non Gouvernementales.

Les structures administratives selon leurs domaines de compétence appuient généralement l'Agence dans le cadre de la validation des rapports d'EIES. Certaines,



interviennent dans le cadre du suivi environnemental/suivi écologique et contribuent à la fourniture d'informations sur la qualité des milieux récepteurs (eau, air, sol, végétation...), sur la santé des hommes et des écosystèmes en relation avec les sources de nuisances et de pollutions. Ces informations permettent de renseigner les indicateurs sur l'état de l'environnement au Bénin.

Les experts, les universitaires et spécialistes de divers secteurs quand à eux, accompagnent l'ABE par leurs expertises à :

- 1- la validation des EIES, au suivi des PGES et à la réalisation des audits environnementaux ;
- 2- l'élaboration du Rapport Intégré sur l'Etat de l'Environnement ;
- 3- l'Etude des dossiers de demande de permis de déversement des eaux usées et/ou d'émissions atmosphériques ;
- 4- la réalisation des missions d'inspection environnementale liées à leurs domaines de compétence.

Pour ce qui concerne les laboratoires, ils interviennent dans le cadre du suivi environnemental à travers l'analyse des données pour le suivi de la qualité des eaux usées, de l'air et le suivi des eaux au niveau des sites RAMSAR.

Les Directions Départementales du Cadre de Vie et du Développement Durable (DDCVDD) collaborent avec l'ABE au travers de la Police Environnementale et interviennent avec les collectivités locales dans la gestion des plaintes enregistrées par l'Agence et dans la réalisation des missions d'inspection environnementale sur toute l'étendue du territoire. Dans ce cadre, l'Agence travaille également au niveau du Littoral avec la Brigade de la Protection du Littoral et de la Lutte anti-Pollution (BPLP).

Il convient de souligner que les DDCVDD et les collectivités locales accompagnent aussi l'Agence pour les validations de rapports d'EIES, les suivis de PGES et les audits environnementaux.

Parlant des Organisations Non Gouvernementales, elles accompagnent l'Agence dans la veille et l'éducation environnementale à travers les sensibilisations et l'information de la population. Elles participent aussi à la gestion et à la restauration des mangroves.

La liste des différents partenaires et acteurs intervenant dans la mise en œuvre des actions de l'Agence figure en annexe.

2.5. Analyse et gestion des risques liés à la mise en œuvre des actions de l'ABE

Cette section aborde les risques/obstacles/difficultés identifiés dans le cadre de la mise en œuvre des actions de l'Agence en 2020. Les mesures prises pour atténuer et mitiger ces risques afin d'aboutir aux résultats atteints sont décrites ci-dessous. Les recommandations nécessaires pour la gestion prochaine sont formulées.

Tableau 8 : Obstacles dans la mise en œuvre des actions et mesures d'atténuation

N°	Obstacles/risques /difficultés identifiés	Mesures d'atténuation/mitigation	Recommandations
1	La situation de la pandémie mondiale COVID19 avec ses corrolaires ont entraîné la restriction sur certaines activités ou leur suspension.	L'Agence Béninoise a acquis le matériel de protection (équipements de lavage de main, savons liquides, gels, désinfectants automatiques, masques) qu'il met régulièrement à la disposition de son personnel et des participants aux activités afin de les préserver contre la maladie. Le port des masques et le respect des gestes barrières sont exigés lors des réunions, ateliers et séminaires	Poursuivre le respect des mesures barrières dans le cadre de la mise en œuvre du PTA 2021.
2	Absence de matériels roulants au niveau de l'Agence, ce qui n'a pas facilité la mise en œuvre de certaines activités surtout au cours du premier semestre de l'année.	Deux véhicules pik up acquis et un véhicule de commandement grâce à l'appui financier du projet WACA. Un véhicule acheté grâce à la convention avec ANAEP MR.	Renforcer davantage le parc automobile de l'Agence pour la mise en œuvre des activités.
3	Insuffisance d'inspecteurs pour les missions inspections environnementales dans le cadre de la gestion des plaintes enregistrées par la l'ABE	Des outils simplifiés et appropriés sont conçus, les inspections sont réalisées avec le personnel réduit et les plaintes sont gérées avec des résultats satisfaisants aux plaignants.	Accélérer les procédures de recrutement de nouveaux agents de la Police Environnementale.
4	Insuffisance du personnel technique (particulièrement au titre du premier semestre) et du personnel de l'Agence comptable	Recrutement de sept cadres en gestion de l'environnement, d'un spécialiste en planification, suivi et évaluation, d'un attaché de direction, d'un assistant comptable chef matériel et logistique et d'un spécialiste en RH.	Finaliser le processus de recrutement d'un chef comptable, d'un assistant comptable et d'un auditeur interne.
5	Insuffisance de la subvention de l'Etat et son	Les plaidoiries faites n'ont pas porté d'effet.	Nécessité d'un portage politique pour

N°	Obstacles/risques /difficultés identifiés	Mesures d'atténuation/mitigation	Recommandations
	amenuisement au cours de ces dernières années.		l'augmentation de la subvention de l'ABE
6	Manque de matériels et d'équipements pour le suivi des indicateurs biologiques et de pollutions.	L'acquisition de certains matériels et équipements pour le suivi des indicateurs biologiques est en cours avec l'appui du projet WACA RÉSIP à travers la convention de l'ABE avec ce dernier.	Acquérir progressivement certains matériels et équipements par l'Agence elle-même ; Poursuivre les négociations avec d'autres programmes, projets et partenaires pour l'acquisition définitive desdits équipements au profit de l'Agence.
7	Difficultés de traitement des demandes de permis d'émission atmosphérique en raison de l'absence d'un texte juridique précisant les conditions et modalités de délivrance de ces catégories de permis	Pour corriger ce dysfonctionnement, l'arrêté N°008/MCVDD/DC/SGM/ABE/DRCE/SSNR/SP du 04 février 2021 fixant les conditions et modalités de délivrance du permis d'émission atmosphérique a été pris.	-
8	Absence de guide méthodologique de réalisation des audits environnementaux, des suivis de PGES et des inspections environnementales	Programmation de l'élaboration du guide d'inspection environnementale au PTA 2021 de l'Agence	Accélérer le processus du guide méthodologique prévu. Programmer l'élaboration des autres guides
9	Insuffisance des ressources et de sources de financement	Un effort de diversification des ressources est fait à travers les conventions avec certains projets/programmes mais n'est pas satisfaisant face aux défis de l'Agence	Nécessité de développer et de rechercher des financements autres que ceux dont bénéficie actuellement l'Agence
10	Nécessité pour le Gouvernement de soutenir l'Agence financièrement et politiquement	Le plan de relance de l'Agence est en cours d'élaboration et sera soumis au gouvernement	-

2.6. Leçons apprises et meilleures pratiques de la gestion 2020

L'essentiel des leçons apprises et pratiques de la gestion 2020 qui méritent d'être capitalisées figurent dans le tableau 9 suivant.

Tableau 9 : Leçons apprises et meilleures pratiques

N°	Leçons apprises et meilleures pratiques	Recommandations
1	Afin d'assurer une meilleure réussite de sa mission, l'Agence Béninoise pour l'Environnement associe de plus en plus les Organisations Non Gouvernementales (ONG) à travers leur plateforme nationale ProEnvironnement. La collaboration avec ces ONG, en plus de celle avec les collectivités locales, permet de recueillir le maximum d'informations utiles pour la veille et le suivi environnemental	Cette expérience réussie sera maintenue et élargie à d'autres champs d'intervention de l'Agence.
2	L'organisation d'une retraite stratégique étendue à tout le personnel de l'Agence a permis de renforcer la cohésion sociale et d'apaiser le climat social.	Il convient de pérenniser ces expériences qui méritent d'être aussi partagées avec d'autres agences ou structures de l'Etat.
3	Le système de programmation des activités de l'année n+1 qui se fait avec un costing détaillé de chaque activité avant son inscription au Plan de Travail Annuel permet de minimiser les risques liés à la prévision.	
4	Présentation des communications à tour de rôles au cours des « STAFF MEETING » hebdomadaires sur des thématiques d'ordre technique et même administratif. Cette pratique de partage de connaissance permet à tous les cadres d'être mieux informés et outillés pour l'atteinte des performances de l'Agence. C'est également un cadre qui facilite l'intégration des nouvelles recrues.	
5	Programmation systématique des congés administratifs et leur exécution rigoureuse malgré le volume et la pression de travail. Cette pratique est un outil excellent de management qui permet aux employés de se recharger pour de meilleures performances.	



CONCLUSION

Au 31 décembre 2020, le Plan de Travail de l'Agence Béninoise pour l'Environnement a enregistré un taux d'exécution physique de 67,06% avec un taux d'exécution financière de 58,87% base engagement et 53,92% base décaissement. Des efforts remarquables ont été consacrés pour obtenir les performances notées.

Au regard des performances enregistrées au titre de l'année 2020 par rapport aux années antérieures sur les indicateurs de l'ABE, il apparaît une amélioration importante dans la validation des Etudes d'Impact Environnemental et Social et une célérité dans la délivrance des CCE. Par conséquent, les bureaux d'études et les promoteurs se trouvent satisfaits et peuvent poursuivre assez rapidement les autres étapes préalables à leurs investissements. La délivrance des CCE favorisent ainsi la prise en compte des préoccupations environnementales dans les projets et programmes tant du secteur public que privé.

Les suivis des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et les audits environnementaux externes contribuent à préserver le cadre de vie des populations.

Par ailleurs, les inspections environnementales réalisées permettent de sensibiliser les promoteurs d'unités industrielles de production et autres, sur la nécessité de préserver l'environnement et ceci par le respect des textes juridiques relatifs à l'environnement en vigueur au Bénin. Aussi, par le biais de la gestion des plaintes liées au dragage du sable, la pollution sonore et autres, l'ABE a pu redonner à certains citoyens, le confort qu'ils recherchent dans leur cadre de vie.

Malgré ces performances et effets induits, certains résultats sont mitigés en raison des difficultés évoquées. C'est pourquoi, il est nécessaire de prendre les mesures qui conviennent pour une amélioration accrue au titre de l'année 2021.



Annexe 1 : Rédaction du document

SUPERVISION DE LA REDACTION	
Dr François-Corneille KEDOWIDE	Directeur Général
COORDINATION DE LA REDACTION	
Galbert HONOUVE	Spécialiste en Planificateur, Suivi et Evaluation
REDACTION	
Lea Hermione AMOUKPO	Directrice des Evaluations Environnementales et Sociales
Hugues Marius DEGLA	Directeur de l'Information Environnementale et du Suivi de l'Environnement
Euloge LIMA	Directeur de la Régulation et du Contrôle de l'Environnement
Jean-Paul VOGNITO	Personne Responsable des Marchés Publics
Casarsè SEVI NOUKPONSI	Agent comptable
DONNEES	
Anne-Marie AHANDESSI	Chef Service EIES et Evaluation Environnementale Sociale et Stratégique
Innocent AKPAKA	Chef Service Suivi des PGES
Nelly ATINKPAHOUE	Chef Service Audits Environnementaux
Eliane ZEKPETE	Chef Service Suivi Environnementale et de l'Observatoire National de l'Environnement
Roméo ADAMOUE	Chef Service Inspection Environnementale
Berny's ZOUMENOUE	Chef Service Mise en œuvre Normes et Réglementation
LECTURE	
Miguella LEROUX HOUNGUE	Attaché de Direction
Carmen OHOSSA BAKPE	Chef Cellule de Contrôle des Marchés Publics/Conseiller Juridique
IMAGES	
	Galbert HONOUVE
	Hugues Marius DEGLA

Annexe 2 : Partenaires de l'ABE par domaines de collaboration

N°	PARTENAIRES DE L'AGENCE BENINOISE POUR L'ENVIRONNEMENT	DOMAINES DE COLLABORATION	IMPLICATIONS, ROLES AVEC ABE
1	<p>Direction Générale du Développement Industriel (DGDI) ; Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) ; Direction Générale des Eaux-Forets et Chasse (DGEFC) ; Direction de la Programmation et de la Prospective de certains ministères ; Direction Générale de l'Eau (DGE) ; Direction Générale des Mines (DG-Mine) ; Office Béninoise de Recherches Géologiques et Minières (OBRGM) ; Agence Nationale de la Météorologie (METEO-BENIN) ; Laboratoire D'Ecologie Appliquée (UAC) ; Société Nationale des Eau du Benin (SONEB) ; Direction de la Production Halieutique (DPH) ; Institut National des Recherche Agricoles du Benin ; Direction Générale de l'Environnement du Climat (DGEC) ; Institut National de l'Eau (INE) ; Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée (DANA) ; Centre National de Gestion des Réserves de Faune ; Agence Nationale de la Météorologie (METEO BENIN) ; Organisation pour le Développement Durable et la Biodiversité (ONG-ODDB)</p>	<p>Suivi environnemental/suivi écologique</p>	<p>Contribution à la fourniture d'informations sur la qualité des milieux récepteurs (eau, air, sol, végétation), la santé des hommes et des écosystèmes en relation avec les sources de nuisances et de pollutions Renseignement d'indicateurs sur l'état de l'environnement au Bénin</p>
2	<p>Laboratoire d'Hydrologie Appliquée (LHA) Laboratoire d'Etudes et de Surveillance Environnementale (LESE) Laboratoire des Sciences et Technique de l'Eau et de l'Environnement (LSTEE)</p>	<p>Suivi environnemental</p>	<p>Suivi de la qualité des eaux usées, de l'air, Suivi de la qualité des eaux au niveau des sites Ramsar. Accompagnement de l'ABE à travers la/le :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mesure des paramètres de terrain (pH, température, conductivité, oxygène dissous, turbidité et matières en suspension); - prélèvement des échantillons d'eau des effluents ; - les analyses de laboratoire (Azote total, phosphore total, DBO5 et DCO) sur les échantillons d'eau. <p>Appui à l'ABE dans le cadre des Etudes de dossiers de demande de permis de déversement des eaux usées et/ou d'émissions atmosphériques</p>
3	<p>Pro-Environnement, BEES ONG, CORDE ONG, Nature Tropicale</p>	<p>Suivi environnemental et Education Environnementale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation, veille environnementale ; • Appui à l'ABE dans la gestion, la restauration mangroves ;



N°	PARTENAIRES DE L'AGENCE BENINOISE POUR L'ENVIRONNEMENT	DOMAINES DE COLLABORATION	IMPLICATIONS, ROLES AVEC ABE
4	Experts, universitaires et spécialistes dans divers secteurs	Information environnementale Chimie de l'eau, Ecotoxicologie, Pollution de déchets dangereux, Aménagement et gestion des aires protégées Changements climatiques BTP et industrie Aménagement et gestion de l'environnement Sociologie et anthropologie Aménagement urbain et développement local Hydrologie et qualité de l'eau Agronomie et Nutrition Géologie Energie Assainissement Gestion des risques /SIG Environnement et santé Tourisme Economie	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'élaboration du Rapport Intégré sur l'Etat de l'Environnement au Bénin • Etudes de dossiers de demande de permis de déversement des eaux usées et/ou d'émissions atmosphériques • Appui à la réalisation des missions d'inspection environnementale liés à leurs domaines de compétence ; • Appui à l'ABE dans le cadre de la validation des EIES, du suivi des PGES et des audits environnementaux
5	Directions Départementales du Cadre de Vie et du Développement Durable (DDCVDD) et les collectivités locales	Police Environnementale Inspection Environnementale Validation des EIES, Audit Environnemental Suivi des PGES	Intervient dans le cadre de la gestion des plaintes et dans les différentes missions d'inspection environnementale ; Appui à la validation des EIES, des audits Environnementaux et du suivi des PGES
6	Brigade de la Protection du Littoral et de la Lutte anti-Pollution (BPLP)	Police Environnementale Inspection Environnementale	Intervient dans le cadre de la gestion des plaintes et dans les différentes missions d'inspection environnementale.
7	Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC) Direction Générale des Hydrocarbures et autres Combustibles Fossiles (DGHCF) Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) Direction Générale du Développement Urbain (DGDU) Direction Générale de l'Habitat et de la Construction (DGHC) Office Béninois de Recherches Géologiques et Minières (OBRGM)	Structures Administratives selon leurs domaines de compétence.	Appui à la validation des EIES



N°	PARTENAIRES DE L'AGENCE BENINOISE POUR L'ENVIRONNEMENT	DOMAINES DE COLLABORATION	IMPLICATIONS, ROLES AVEC ABE
	Inspection Forestière (IF) Direction du Développement du Tourisme (DDT) Groupement National de Sapeur-Pompiers (GNSP) Direction Générale des Infrastructures (DGI) Direction Générale des Mines (DGMines) Préfecture Maritime Institut de Recherches Halieutiques et Océanologiques du Bénin (IRHOB) Direction de la Lutte contre l'Érosion Côtière (DLEC) Direction Générale du Développement Industrielle (DGI) Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) Direction de la Production Halieutique (DPH) Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA) Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée (DANA)		

Annexe 3 : Nombre d'experts par domaine pour les validation de rapports d'EIES en 2020

Domaine d'expertise	Evaluation environnementale	Aménagement et gestion des aires protégées	Changements climatiques	BTP et industrie	Aménagement et gestion de l'environnement	Sociologie et anthropologie	Aménagement urbain et développement local	Hydrologie et qualité de l'eau	Agronomie et Nutrition	Géologie	Energie	Assainissement	Gestion des risques /SIG	Environnement et santé	Tourisme	Economie
Nombre de spécialistes	38	17	10	12	17	9	16	14	17	11	4	16	11	22	3	2



Annexe 4 : Nombre de CCE délivrés en 2020 par secteur ou sous secteur et par département

Nombre de CCE délivrés par secteur	Alibori	Atacora	Atlantique	Borgou	Collines	Couffo	Donga	Littoral	Mono	Ouémé	Plateau	Zou	Total
Agriculture			12		1				4	15	2	10	44
Mines et carrières	1		4	1	1					2		2	11
Eau		2	3	1				1				3	10
Electricité, Gaz, Hydrocarbures	2	1	11	2	2		1	6		1	2	2	30
Industrie Agro-alimentaire	1		8	2		1	1		1	1	1	2	18
Autres industries			4			1	1	1	1		1	1	10
BTP	6	3	8	4	3	2	3	1	3	4	1	2	40
Tourisme, culture et sports		1	2					2		1		1	7
Santé et action sociale			2					1		1			4
Nombre total de CCE délivrés en 2020	10	7	54	10	7	4	6	12	9	25	7	23	174
Pourcentage de CCE délivrés en 2020	5,75%	4,02%	31,03%	5,75%	4,02%	2,30%	3,45%	6,90%	5,17%	14,37%	4,02%	13,22%	100,00%

Annexe 5 : Evolution de l'effectif du personnel par catégorie

Ressources humaines par catégorie	2017		2018		2019		2020	
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
Agents d'exécution	9	9	9	10	10	9	9	5
Agents de maîtrise	3	4	5	5	5	5	4	3
Cadres et assimilés	7	7	8	7	8	9	20	17
Total	19	20	22	22	23	23	33	25



Annexe 6 : Point sur la passation des marchés en 2020

Indicateurs	Services non consultants	Travaux	Fourniture de Biens	Prestations intellectuelles	Valeur Totale
Nombre de marchés prévus	14	2	9	12	37
Nombre de marchés signés	11	1	7	3	22
Pourcentage de marchés signés	79%	50%	78%	25%	59%
Montant des marchés prévus (en millions de FCFA)	143,91	67,79	102,91	156,82	471,43
Montant des marchés signés (en millions de FCFA)	59,31	21,39	63,15	16,77	160,62
Pourcentage du Montant des marchés signés (en millions de FCFA)	41%	32%	61%	11%	34%